

Petit lexique illustré!

😊
J'monte à bord!



 Longueuil
RTL

Fiche d'information

Nom de l'élève _____

Nom de l'école _____

Nom du titulaire _____

Nom des animateurs _____

Date de la présentation _____

Produit par le Service des publications
du Réseau de transport de Longueuil,
1^{ère} édition, avril 1997;
mise à jour: mars 2011.

J'monte à bord!

*L'équipe du Réseau
de transport de
Longueuil a préparé
pour toi ce recueil
de mots, propres au
transport collectif.*

Bienvenue à bord,
- tes animateurs

ABRIBUS

n.m. Arrêt d'autobus équipé d'un abri à l'intention des clients-usagers du transport collectif. Le RTL compte plus de 600 abribus sur son territoire.

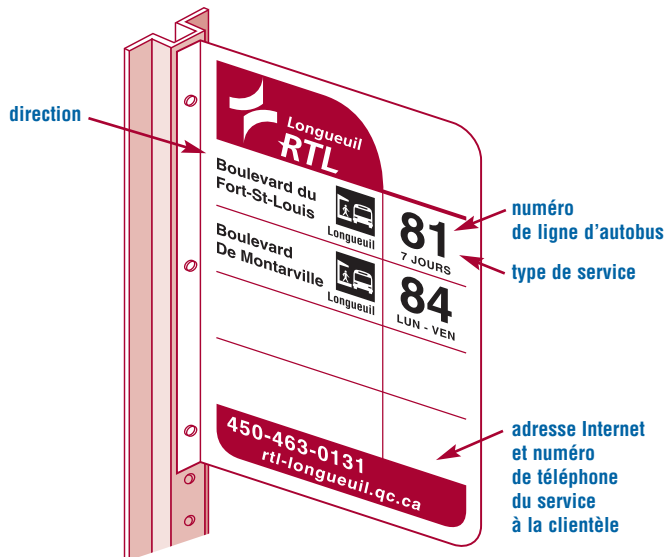


ACHALANDAGE

n.m. L'ensemble de la clientèle.

ARRÊT

n.m. Endroit où doit s'arrêter un véhicule; arrêt d'autobus. Le RTL compte près de 3000 arrêts sur son réseau.



AUTOBUS

n.m. Véhicule aménagé pour assurer le transport collectif des personnes. (S'abrège: bus).

BILLETTERIE

n.f. Lieu où se vendent les cartes à puce et les titres de transport qu'on y encode. On peut aussi y faire prendre sa photo pour bénéficier des tarifs réduits.



Billetterie "métropolitaine" indique qu'elle appartient à l'Agence métropolitaine de transport, l'AMT, et qu'on y offre tous les services: vente de titres de transport de plusieurs organismes, remboursement, prise de photo, etc.

BOÎTE DE PERCEPTION

n.f. Équipement, situé à l'avant des autobus et à proximité du chauffeur, servant à percevoir la monnaie des clients-usagers qui paient comptant.



CARROSSIER

n.m. Employé qui effectue les travaux nécessaires à l'entretien, à la réparation et à la réfection de la carrosserie et de la structure des autobus. Le RTL compte plus de 1000 employés parmi lesquels on trouve des postes variés: agent de transport, analyste, avocat, chauffeur, chef, commis, comptable, conseiller, contremaître, coordonnateur, directeur, électricien, infographiste, ingénieur, magasinier, mécanicien, planificateur, secrétaire, superviseur, technicien, etc.

CARTE À PUCE

n.f. Support de plastique ou de carton, doté d'un microcircuit, qui permet l'enregistrement des données de transport, et d'une antenne qui permet la communication.

OPUS+

permet à un client de bénéficier du rechargement automatique de son titre mensuel sans avoir à se déplacer chaque mois.

Abonnez-vous :
amt.qc.ca

La carte **OPUS, rechargeable**, est acceptée sur les réseaux de transport de Longueuil (RTL), de Montréal (STM), de Laval (STL), de l'Agence métropolitaine de transport (AMT - trains de banlieue), du Réseau de transport de la Capitale à Québec (RTC) et sur le territoire des Conseils intermunicipaux de transport (CIT) qui desservent les villes des couronnes nord et sud. La carte OPUS peut être encodée de titres mensuels et/ou de plusieurs passages de tous les réseaux.



La carte **Solo, jetable**, s'adresse aux clients-usagers, très occasionnels du RTL, qui ne désirent pas acheter une carte OPUS. La carte Solo peut être encodée de 6, 12, 18 ou 24 passages du RTL **seulement et à tarif ordinaire seulement.**



CENTRE D'EXPLOITATION

n.m. Lieu où le RTL gare et entretient ses autobus. Le RTL en opère deux: l'un dans l'arrondissement Vieux-Longueuil et l'autre dans l'arrondissement Saint-Hubert.

CLIENT-CONTRIBUABLE

n.m. Personne résidant sur le territoire que dessert le RTL et qui, par le biais de ses taxes municipales, paie pour le service d'autobus.

CLIENT-USAGER

n.m. Personne qui utilise le service de transport collectif et qui paie son passage à l'embarquement.

CONSOLE

n.f. Console du chauffeur. Équipement qui se trouve à bord d'un autobus dans l'habitacle du chauffeur. Elle comprend un clavier, un afficheur et des voyants lumineux vert, jaune et rouge. Elle permet la programmation du valideur et de la boîte à perception, de même que celle de la "girouette" dans certains véhicules.

**CORRESPONDANCE**

n.f. Titre de transport qui permet de poursuivre un déplacement, sur une autre ligne d'autobus, à l'intérieur de 90 minutes. Au RTL, la correspondance "papier" n'existe plus depuis janvier 2009; elle s'encode automatiquement dans les cartes à puce, que le client en ait besoin ou non.

D.A.T.

n.f. **Distributrice automatique de titres.**

Équipement qui permet l'achat, le recharge-

ment et la lecture d'une carte à puce. On la retrouve dans les terminus et les stations de métro.



EMBARQUEMENT

n.m. En transport collectif, on parle de quai d'embarquement. Chaque terminus en compte plusieurs. (Attention: on embarque et débarque d'une embarcation, mais on monte et descend d'un autobus!)

GARE DE TRAIN DE BANLIEUE

n.f. Lieu d'embarquement et de débarquement situé le long d'une voie ferrée. Le RTL en compte trois sur son territoire: à Saint-Lambert, dans l'arrondissement Saint-Hubert et à Saint-Bruno-de-Montarville.

GIROUETTE



n.f. En transport, on parle de girouette de direction ou d'afficheur électronique. Située à l'avant de l'autobus, la girouette affiche le numéro et la destination de la ligne d'autobus. On en trouve aussi près de la porte avant et à l'arrière de l'autobus.

HORAIRE

n.m. Répartition des heures de passages aux arrêts. Les horaires d'autobus sont disponibles en version papier et dans Internet: rtl-longueuil.qc.ca



HORS POINTE

n.m. inv. Période de consommation minimale où le nombre de clients-usagers est le plus faible. Au RTL, la période hors pointe se situe de 9h30 à 15h, puis de 18h30 à 1h. (Antonyme: pointe.)

LIGNE

n.f. Depuis 1842, le mot ligne signifie entre autres définitions: le trajet qu'emprunte un service de transport collectif. Il est plus approprié que le mot circuit.

MESURE PRÉFÉRENTIELLE

la maile blanche est le symbole de la voie réservée aux autobus.



expr. f. De plus en plus utilisée pour désigner un ensemble de dispositifs qui visent à favoriser le transport collectif. Par exemple: les voies réservées aux autobus, la synchronisation des feux de circulation, la signalisation et le marquage au sol constituent des mesures préférentielles.



le feu "cigarette"

PARC

n.m. Au plan technique, c'est l'ensemble des véhicules d'une entreprise. Parc d'autobus d'un organisme de transport. Le parc du RTL comprend plus de 400 autobus de différents modèles: *conventionnel*, à *plancher surbaissé* et *articulé*. (À éviter: flotte d'autobus; ce terme s'applique aux navires et aux avions.)

Van Hool AG300
depuis
2002



Nova Artic
depuis 2011

Classic
depuis
1983



Nova LFS
depuis 1997

PLAN DU RÉSEAU

n.m. Carte géographique du territoire desservi.

POINT DE VENTE

n.m. Lieu où l'on vend la carte à puce et les titres de transport encodés (Exemples: dépanneur, pharmacie, etc.). Le RTL compte une centaine de points de vente sur son territoire. (Voir billetteries métropolitaines qui offrent des services additionnels.)

rtl-longueuil.qc.ca
450-463-0131

POINTE

n.f. Période de consommation maximale où le nombre de clients-usagers est le plus élevé. Au RTL, la pointe se situe le matin de 6h à 9h30 et l'après-midi de 15h à 18h30. (Antonyme: hors pointe.)

SIGLE

n.m. Initiales ou suite d'initiales servant d'abréviation, par exemple: RTL pour Réseau de transport de Longueuil.
(Ne pas confondre avec acronyme: suite d'initiales formant un mot, exemple: cégep pour collège d'enseignement général et professionnel.)
CTRSM: en 1974
STRSM: en 1985
RTL: depuis 2002

STATIONNEMENT INCITATIF

expr. m. Parc de stationnement situé à proximité d'un terminus, d'une station de métro ou d'une gare. Ces stationnements, souvent gratuits, encouragent les personnes à utiliser le service de transport collectif après avoir garé leur voiture à proximité. Le RTL dessert les stationnements incitatifs:
Chevrier,
De Montarville,
de Mortagne,
Panama,
Saint-Bruno-de-Montarville (2),
Saint-Hubert
et Saint-Lambert (2).

SUPERVISEUR

n.m. Employé qui contrôle la prestation de travail des chauffeurs et supervise le service sur l'ensemble du réseau.

S.L.R.

n.m. **Système léger sur rail.**



Le "projet SLR" que préconise le RTL consiste à implanter un système léger sur rail dans l'axe de l'autoroute 10 / pont Champlain en direction de la gare centrale sur l'île de Montréal.

TARIF

n.m. Montant à acquitter pour être admis à bord des véhicules de transport collectif. Il existe des tarifs ordinaire et réduit.



verso d'une carte OPUS à tarif réduit

TAXI COLLECTIF

n.m. Service qui dessert les résidents de secteurs éloignés des lignes d'autobus régulières. On prend le taxi collectif comme on prend l'autobus; le taxi conduit les clients-usagers au point de correspondance le plus proche.



TERMINUS

n.m. Lieu de départ et d'arrivée de plusieurs lignes d'autobus. Le RTL dessert cinq terminus: Centre-ville de Montréal (1000 De la Gauchetière), De Montarville (à Boucherville), Longueuil (près de la station de métro), Panama (près du pont Champlain) et Radisson (à Montréal).

TITRE DE TRANSPORT

n.m. Moyen d'acquitter son passage. Le RTL offre des titres mensuels et occasionnels, à tarifs ordinaire et réduit. Tous les titres de transport du RTL s'encodent maintenant dans une carte à puce; il n'y a plus de titre en papier.

T.P.V.

n.m. **Terminal de point de vente.** Équipement qui permet la vente, le rechargement et la lecture d'une carte à puce. On le retrouve dans les points de vente.

**TRAJET**

n.m. Espace à parcourir d'un point à un autre. Chaque ligne d'autobus a son trajet.

TRANSPORT ADAPTÉ

expr. m. Transport spécialisé des personnes ayant des limitations fonctionnelles dans des véhicules publics. Depuis 1980, le RTL offre un service de transport adapté par minibus, par taxi adapté et par taxi.

**TRANSPORT COLLECTIF**

expr. m. Transport des clients-usagers dans des véhicules publics; on dit aussi transport urbain, transport en commun.

VALIDEUR

n.m. Équipement qui permet la validation automatique du droit de passage à l'embarquement.



VÉRIFICATEUR PORTABLE

n.m. Équipement qui permet à un employé autorisé de lire les transactions les plus récentes effectuées, avec la carte à puce d'un client, en vue d'en contrôler l'utilisation.



VIRAGE VERT

n.m. Engagement du RTL qui regroupe des actions concrètes visant la protection de l'environnement.



VOIE RÉSERVÉE

expr. f. En transport collectif, désigne à l'intérieur d'un trajet ou d'un espace à parcourir, une portion de cet



espace comme étant réservée à l'usage exclusif des autobus, parfois aussi des taxis et des véhicules d'urgence (voir mesure préférentielle). La voie réservée la plus connue est celle du pont Champlain.



Ce symbole est **blanc**. Quand il apparaît sur un fond noir, il indique qu'on circule sur la voie réservée dans le **même sens** que le flot de circulation. Sur un fond **rouge**, il indique qu'on circule sur la voie réservée dans le **sens contraire** du flot de circulation.

Le camion que l'on voit ici, procède chaque jour à l'ouverture et à la fermeture de la voie réservée du pont Champlain en posant ou en retirant des cônes!

À retenir

L'ensemble
des clients-usagers
du RTL effectuent plus
de 100 000 déplacements
par jour.

LE TRANSPORT COLLECTIF:

1. décongestionne la circulation

car 1 autobus c'est 70 autos en moins!

2. protège l'environnement

parce que ça pollue moins que les autos.

3. est plus économique

l'utilisation d'une auto = plus de 5000 \$ par année

(achat, assurance, permis, essence, réparations, stationnement);

le transport en commun = 900 \$ par année.

Service à la clientèle

450-463-0131

rtl-longueuil.qc.ca